

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM  MONTPELLIER



# Journées Nationales des CPTS 2025

Atelier 24 : Organiser la coopération et les parcours  
en périnatalité

# Au programme

- **Fiche pratique DÉPRESSION PÉRINATALE**
  - Raphaèle Forgeot, médecin généraliste – Collège de Médecine Générale, CPTS du Pays Montmorillonnais (présidente)
- **Protocole de coopération SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE EN PÉRIODE PÉRINATALE**
  - Laure Fabre, sage-femme – CPTS Durance Haut Var (présidente)
  - Fabrice Keil, infirmier – CPTS Durance Haut var (directeur)
  - Aurélie Rochette, sage-femme – URPS Sages-Femmes PACA
- **Ateliers GRANDIR**
  - Sophie Caillard, infirmière, CPTS La Salamandre (secrétaire)



## La dépression périnatale

**CMG** | collège  
de la  
médecine générale

[www.cmg.fr](http://www.cmg.fr)

un outil du CMG

# Dépression périnatale

Besoins identifiés par les médecins généralistes

- Identifier les ressources
  - Réseaux professionnels, CPTS !
- Pour travailler en équipe pluri-professionnelle
  - Collaboration, coordination, partage d'informations
- En restant basés sur des données probantes

7ÈME ÉDITION

JOURNÉES NATIONALES  
DES CPTS

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM  MONTPELLIER



# Journées Nationales des CPTS 2025

## Atelier 24



**CPTS**  
**Durance**  
**Haut-Var**



# GENÈSE D'UN PROTOCOLE LOCAL DE COOPÉRATION AU SEIN DE LA CPTS DURANCE HAUT VAR

OPTIMISER LES SOINS PÉRINATAUX GRÂCE À UNE SYNERGIE LOCALE

## PROGRAMME DE LA PRÉSENTATION

- Renforcement de la collaboration entre la CPTS Durance Haut Var et l'URPS Sage-Femme autour du parcours périnatalité
- Engagement pour la santé de la femme : prévention, dépistage et post-partum
- Protocole local de coopération : diagnostic, stratégie et mise en œuvre opérationnelle

# REFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LA CPTS DURANCE HAUT VAR ET L'URPS SAGE-FEMME AUTOUR DU PARCOURS PÉRINATALITÉ



ORGANISATION DU PREMIER SÉMINAIRE PROPOSE PAR UNE CPTS EN PACA DÉDIÉ AU PARCOURS PÉRINATALITÉ

## CONCEPTION PAR URPS SF PACA

Le séminaire a rassemblé différentes professions de santé et partenaires autour du parcours périnatal régional.

## Échanges et collaboration

## Optimisation du parcours périnatal

# ENGAGEMENT POUR LA SANTÉ DE LA FEMME : PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET POST-PARTUM

## Actions de prévention :

Dépistages organisés et couverture vaccinale

- Campagne de vaccination HPV dans les collèges
- Octobre Rose



## Accompagnement de la dépression du post-partum

### Suivi renforcé des patientes

Le protocole inclut un suivi rapproché pour détecter rapidement la dépression post-partum chez les femmes après l'accouchement.

### Outils d'évaluation adaptés

Des outils spécifiques permettent d'identifier avec précision les symptômes de la dépression post-partum pour un diagnostic efficace.

### Coordination pluridisciplinaire

Une collaboration entre professionnels de santé et structures existantes assurent un accompagnement global et personnalisé des patientes en souffrance.

# PROTOCOLE LOCAL DE COOPÉRATION : DIAGNOSTIC, STRATÉGIE ET MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE EN PÉRIODE PÉRINATALE  
ENTRE LE MÉDECIN GÉNÉRALISTE (DÉLÉGANT) ET LA SAGE-FEMME (DÉLÉGUÉE)



## OBJECTIF GÉNÉRAL

OPTIMISER LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES ENCEINTES, DES JEUNES MÈRES ET DE LEURS NOURRISSONS (< 3 ANS) EN RENFORÇANT LA COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

LE PROTOCOLE VISE À FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE PRÉVENTION ET À FLUIDIFIER LES PARCOURS DE SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE, TOUT EN LIBÉRANT DU TEMPS MÉDICAL POUR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES.



## CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX

11 COMMUNES SUR 15 DU TERRITOIRE SONT CLASSÉES EN **ZONE D'ACCÈS AUX SOINS (ZAC)**.

DIFFICULTÉ D'ACCÈS AUX SOINS EN PÉRINATALITÉ.

NÉCESSITÉ D'ORGANISATIONS INNOVANTES ET DE DÉLÉGATIONS DE TÂCHES ENCADRÉES.

CE PROTOCOLE S'INSCRIT DANS LE CADRE LÉGAL DE LA COOPÉRATION INTERPROFESSIONNELLE (ARTICLES **L.4011-1 À L.4011-3 DU CSP**) ET DES RECOMMANDATIONS DE LA **HAS** ET DE L'**ORDRE NATIONAL DES SAGES-FEMMES**.



## PARTIES PRENANTES

**DÉLÉGANT(S)** : MÉDECIN(S) GÉNÉRALISTE(S) ADHÉRENT(S) À LA CPTS DHV.

**DÉLÉGUÉE(S)** : SAGE(S)-FEMME(S) ADHÉRENTE(S) À LA CPTS DHV.

**EFFECTEURS ASSOCIÉS** : INFIRMIERS, KINÉSITHÉRAPEUTES, ORTHOPHONISTES, ORTHOPTISTES.



## CHAMP D'APPLICATION ET ACTES DÉLÉGUÉS

### ➤ **POUR LA FEMME ENCEINTE OU EN POST-PARTUM :**

PRESCRIPTION DE SÉANCES DE **KINÉSITHÉRAPIE** (PRÉPARATION À L'ACCOUCHEMENT, RÉÉDUCATION ABDOMINO-PÉRINÉALE, DOULEURS LOMBAIRES/SCIATIQUES).

PRESCRIPTION DE **SOINS INFIRMIERS** : PANSEMENTS POST-CÉSARIENNE, PRÉLÈVEMENTS BIOLOGIQUES À DOMICILE.

### ➤ **POUR LE NOURRISSON (< 3 ANS) :**

PRESCRIPTION D'UN **BILAN DE KINÉSITHÉRAPIE** (PRÉVENTION PLAGIOCÉPHALIE / BRACHYCÉPHALIE).

PRESCRIPTION D'UN **BILAN ORTHOPTIQUE "BÉBÉ VISION"** (DÉPISTAGE VISUEL PRÉCOCE).

PRESCRIPTION D'UN **BILAN ORTHOPHONIQUE** (TROUBLES DE L'ORALITÉ PRÉCOCE).



## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

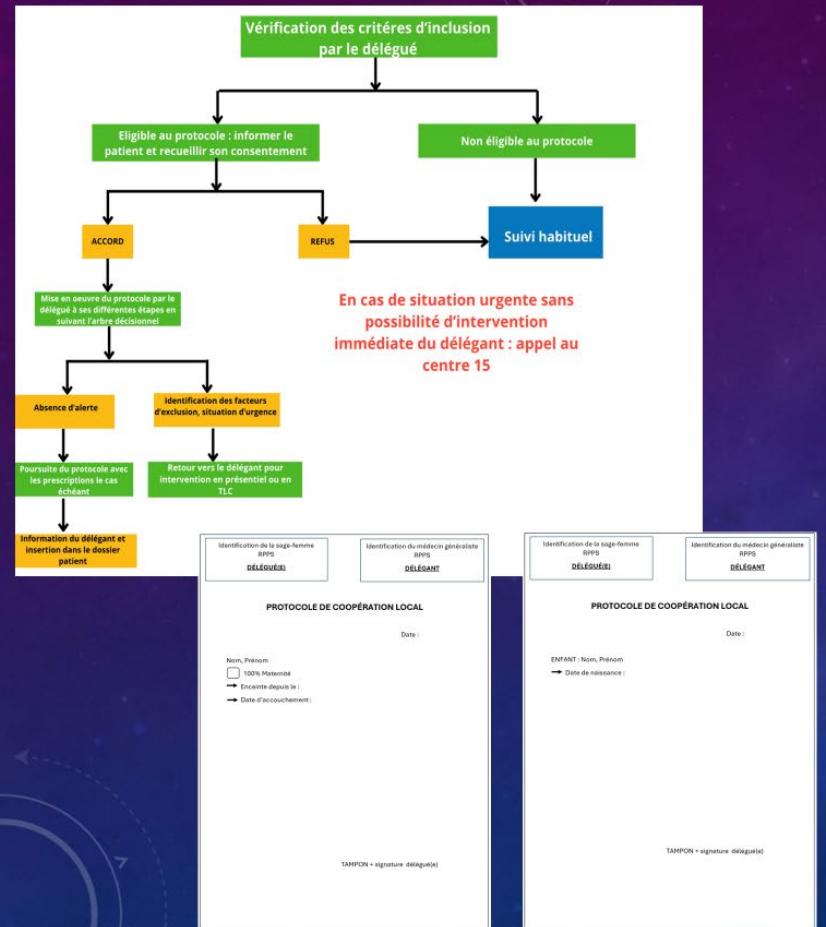
**FORMULAIRE DE DÉLÉGATION** PRÉÉTABLI DÉFINISSANT LES CRITÈRES, LIMITES ET CONDITIONS D'APPLICATION.

**TRANSMISSION SÉCURISÉE** VIA MESSAGERIE MSSANTÉ.

**ORDONNANCE PRÉÉTABLIE** CO-SIGNÉE (DÉLÉGANT/DÉLÉGUÉE).

**FICHE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT DU PATIENT** SYSTÉMATIQUEMENT REMPLIE.

**CRITÈRES D'INCLUSION/EXCLUSION** DÉFINIS DANS UN ARBRE DÉCISIONNEL (ANNEXE).



**Annexe 2 : Fiche d'information et de recueil du consentement du patient**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'équipe pluri professionnelle constituée autour de votre médecin traitant, il vous est proposé d'être accompagné par une (votre) sage-femme\* spécifiquement formé dans le cadre d'un Protocole de coopération local en ville entre le **médecin généraliste et la sage-femme** : coopération inter professionnelle – santé maternelle et infantile en période périnatale. Cette prise en charge a pour but d'assurer une réponse plus efficace et adaptée à vos besoins de santé.

Ce protocole de coopération a été spécifiquement autorisé par la CPTS Durance Haut Var et il a été déclaré auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Son détail peut vous être remis sur simple demande.

Dans le cadre de cette prise en charge la sage-femme pourra réaliser en lien avec le médecin les actes suivants :

- Prescription d'un bilan de kinéthérapie.
- Prescription de soins infirmiers pour des pansements post-césarienne + bilan biologique.
- Prescription d'un bilan d'orthophonie dans le cadre des troubles de l'oralité précoce (Succion, déglutition, passage à alimentation solide ...).
- Prescription d'un bilan orthoptique (dépistage visuel précoce « bébé vision »)

Il/elle contactera le médecin si besoin pour décider de la conduite à tenir. Celui-ci le/la conseillera et intervendra auprès de vous s'il le juge nécessaire.

En signant ce document ou en l'approvant ses termes vous donnez votre consentement pour être pris en charge dans le cadre du protocole. Ce consentement sera consigné dans votre dossier médical. Il vous sera bien entendu possible de revenir à tout moment sur ce consentement. Si vous refusez, cela ne modifiera pas vos relations avec votre médecin et/ou votre sage-femme.

Accord du patient :  Oui  Non

Signature du patient ou de son représentant légal :

- Nom de la personne qui a informé le patient et recueilli son consentement :
- Qualité :
- Signature :

Pour tout complément d'information,  
Coordonnées du médecin :

Coordonnées de la sage-femme :



### DÉROULEMENT OPÉRATIONNEL

#### **CADRAGE DE LA COOPÉRATION MÉDECIN DÉLÉGANT - SAGE-FEMME:**

Prescription de soins infirmiers et de kinésithérapie.

Critères de prescription des bilans pédiatriques préventifs.

#### **RÉUNIONS TRIMESTRIELLES POUR AJUSTEMENT DU PROTOCOLE ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE.**

#### **REPORTING MENSUEL SUR LES INCLUSIONS/EXCLUSIONS.**



### RESPONSABILITÉS

**LA RESPONSABILITÉ DU MÉDECIN ET DE LA SAGE-FEMME EST ENGAGÉE POUR LES ACTES DÉLÉGUÉS.**

LE MÉDECIN RESTE GARANT DU RESPECT DU PROTOCOLE ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS.

LE RISQUE D'ÉVÈNEMENT INDÉSIRABLE EST JUGÉ **FAIBLE**, LES ACTES RESTANT DANS LE CHAMP DE COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX.



### INDICATEURS D'ÉVALUATION

#### **SUIVI MENSUEL ET ÉVALUATION ANNUELLE SUR :**

NOMBRE DE PRESCRIPTIONS DÉLÉGUÉES.

RETOURS DES EFFECTEURS PARAMÉDICAUX.

SATISFACTION DES PATIENTES ET DES PROFESSIONNELS.

NOMBRE D'ALERTE ET D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES.

TAUX DE REPRISE PAR LE DÉLÉGANT.

L'ÉVALUATION PERMETTRA D'AJUSTER LE PROTOCOLE ET D'IDENTIFIER LES FREINS OU BESOINS COMPLÉMENTAIRES DE FORMATION.

# CONCLUSION

## Partenariat structurant

La collaboration entre CPTS Durance Haut Var et URPS Sage-Femme renforce la coordination des soins périnataux sur le territoire.

## Amélioration du parcours périnatal

Ce protocole local vise à améliorer la qualité et la continuité du parcours périnatal pour les femmes.

*Merci de votre attention*

7ÈME ÉDITION  
JOURNÉES NATIONALES  
DES CPTS

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM  MONTPELLIER



# Journées Nationales des CPTS 2025

## Atelier GRANDIR

Prévention et accompagnement des familles avec des enfants de 0-3 ans

# Constats de départ

Manque d'accès aux soins et à la prévention dans les zones rurales et défavorisées

Isolement parental

Repérage tardif de troubles neuro-psychomoteurs

Campagne des **1000 premiers jours**



# Objectifs

Favoriser le lien parents – enfants – professionnels

Dépister et prévenir précocement les troubles du développement

Soutenir la parentalité



# Organisation

Ateliers gratuits, ouverts aux enfants 0-3 ans et leurs parents ainsi que la fratrie

Séances récurrentes

Professionnels : masseurs kinésithérapeute, ergothérapeutes, psychomotriciennes, orthophonistes, médecins, sages-femmes, diététiciennes...

Partenariats : relais petite enfance, assistantes maternelles, PMI, associations locales, mairies

Orientation



# Outils et supports



Matériel et jeux adaptés

Flyers

Infographies et supports visuels pour les parents

Questionnaire d'Édimbourg pour dépistage de la dépression post-partum

## Déroulement

---

- Installation de 3 zones de jeux adaptées à la mobilité
- Observation, écoute des parents, repérage et orientation si nécessaire
- Atelier de 2 heures



# Résultats chiffrés

2023 : 12 ateliers – 232  
enfants 4 communes

2024 : 30 ateliers – 552  
enfants

Extension sur 9 communes

2025 : intégration d'ateliers  
“mouchage et prévention des  
bronchiolites”

---

# Résultats attendus

---

Diminution de l'errance médicale

Prévention de l'épuisement parental

Réduction de l'isolement des familles

Développement des compétences parentales

Maillage territorial de prévention



# Conclusion

[cmoreau.psychomotricienne@protonmail.com](mailto:cmoreau.psychomotricienne@protonmail.com)

un projet de territoire  
innovant, pérenne et  
inclusif

Observer – Prévenir –  
Accompagner

Une action portée par la  
CPTS, cofinancée par  
l'ARS uniquement en  
2023

+ d'infos : contacter  
Camille Moreau-Banzet,  
psychomotricienne et  
référente de l'action